

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000913-182

DATE : 8 décembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

RICKY TENZER
Demandeur

c.
HUAWEI TECHNOLOGIES CANADA CO., LTD.
Défenderesse

TROISIÈME ORDONNANCE DE GESTION

[1] Le 11 novembre 2020, une audience a mené à une acceptation partielle et conditionnelle du premier protocole de l'instance (7 octobre 2020), qu'il y a lieu de parfaire ici.

[2] Depuis, une Deuxième ordonnance de gestion a été rendue le 18 novembre 2020.

[3] Par courriel du 1er décembre 2020, les avocats confirment que l'interrogatoire du représentant de Huawei, M. Simon Lijie, aura lieu le 25 février 2021, à 9 h par visioconférence.

[4] Cette précision s'insère à la case 49 du protocole.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **ORDONNE** la tenue de l'interrogatoire de M. Simon Lijie le 25 février 2021, à 9 h et pour une durée maximale de quatre heures, par visioconférence et avec interprète chinois-anglais ou chinois-français;

[6] **ORDONNE** qu'au plus tard le 5 février 2021, M. Lijie et les avocats de Huawei reçoivent une lettre tenant lieu de *subpoena duces tecum* énumérant raisonnablement les documents que M. Lijie devra avoir en sa possession durant l'interrogatoire, sujet à objection durant tel interrogatoire;

[7] **ORDONNE** que copie de tels documents soit transmise aux avocats de la demande au plus tard le 18 février 2021;

[8] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Anne-Julie Asselin
Me Mathieu Charest-Beaudry
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats du demandeur

Me Vincent De L'Étoile
LANGLOIS AVOCATS
Avocats de la défenderesse Huawei
Technologies Canada Co., Ltd